

**Commune de
CANY – BARVILLE**

Ecole élémentaire Louis PERGAUD

Réfection sanitaires filles et garçons rez de chaussée

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Maîtrise d'Ouvrage

Mairie de CANY BARVILLE

25. Place ROBERT GABEL – 76 450 CANY BARVILLE – Tel : 02.35 .97.71.44 – Fax : 02.35.97.72.32

mairie@cany-barville.fr

www.cany-barville.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

page	TABLE DES MATIERES	N° de
	1. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
	1.1 Objet	3
	1.2 Lieu d'exécution	3
	2. CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX	3
	2.1 Travaux à la charge de l'entreprise	3
	2.3 Documentation technique	4
	3 CONDITIONS GENERALES	4
	3.1. Exigences requises pour l'exécution des travaux	4
	3.1.1 - Devoir d'achèvement des travaux	4
	3.1.2 - Devoir de contrôle	4
	3.1.3 - Conformité aux textes pour l'exécution des ouvrages	4
	3.1.4 - Vérifications techniques	5
	3.2 Matériaux	5
	3.2.1 LOT1 : Maçonnerie et carrelage	5
	3.2.2 LOT 2 : Menuiserie	6
	3.3 Modalités d'organisation du chantier et d'exécution des travaux	6
	3.3.1 - Période de préparation	6
	3.3.2 - Nettoyage du chantier- protection	6
	3.3.3 - Procès-verbal et fin de chantier	6
	3.3.4 – Entretien et notice technique	6

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

DESCRIPTION DE L'OPERATION

1.1 Objet

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) concernent :

- Maçonnerie : Démolition du sol existant - Mise en place d'un nouveau carrelage.
- Fourniture et pose d'un cloisonnement pour l'installation des sanitaires PMR et délimitation des sanitaires existants.

1.2 Lieu d'exécution

Sanitaires filles et garçons au rez de chaussée de l'école élémentaire Louis PERGAUD.

1.3 Liste des plans

- Annexe 1 Plan existant sanitaires garçons
- Annexe 2 Schéma de principe projet sanitaires garçons
- Annexe 3 Plan existant sanitaires filles
- Annexe 4 Schéma de principe projet sanitaires filles

2. CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX

CONSISTANCE DES TRAVAUX

La mission comprend toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaires à la complète réalisation des travaux, objet du présent dossier.

2.1 Travaux à la charge de l'entreprise

LOT1 : Maçonnerie

- Démolition du sol pour mise en place d'un nouveau carrelage
- Enlèvement des gravats et évacuation aux décharges autorisées
- Ravaillage avec suppression des fosses de tapis d'entrée et installation de siphon de sol raccordés au réseau d'eaux usées.
- Reprise et imperméabilisation des regards
- Réalisation d'une chape ou proposition d'une autre façon avec la pente nécessaire pour évacuer les eaux de nettoyage vers les siphons
- Pose du carrelage au sol et de plinthe à gorges
- Pour les sanitaires garçons reprise du dessous de lavabos (voir photo ci-dessous), avec un matériel ne laissant pas apparaître les tâches d'humidité soit carrelage soit crédence.
- Toute casse de tuyauterie d'évacuation sera remplacée à la charge de l'entreprise titulaire.



LOT 2 : Menuiserie

- Démolition des cloisons existantes
- Raccords sur le mur d'accroche
- Fournitures et mise en place des parois de séparation / façades / portes en matériel composite (type Trepa ou werzalit ou autre)
- Mise en place des parois de séparation au niveau des urinoirs dans les sanitaires garçons
- Mise en place de bandes raccords entre les carrelages sur les murs à l'endroit du démontage des cloisons existantes. (voir photo ci-contre)



2.3 Documentation technique

Le candidat devra joindre à son offre une documentation technique détaillée, en langue française, comportant des photos, plans et descriptifs du type de carrelages ou et cloisons proposés, permettant d'apprécier la qualité et la fiabilité techniques des matériaux et leur intégration.

3 CONDITIONS GENERALES

3.1. Exigences requises pour l'exécution des travaux

3.1.1 - Devoir d'achèvement des travaux

L'entreprise doit être qualifiée pour l'exécution des travaux qu'elle réalise, dans la catégorie correspondant à l'ampleur et à la définition des travaux (cf. OPQCTB, normes françaises, CSTB) pour lesquels elle soumissionne.

A cet effet, l'Entrepreneur reconnaît s'être rendu compte de leur importance et de leur nature. Le bordereau de prix sera établi par l'entreprise de façon à renseigner avec précision la nature des travaux à exécuter. L'Entrepreneur devra en conséquence, conformément aux règles de l'Art et de bonne construction, prévoir tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la partie traitée. Aucune majoration des Prix Unitaires ne sera accordée pour ce motif.

L'Entreprise est tenue de répondre sur l'intégralité des ouvrages pour lesquels elle soumissionne et doit tenir compte dans l'exécution de son marché des stipulations du CCAG et de tous les documents joints en annexe ou donnés en référence dans le dossier.

3.1.2 - Devoir de contrôle

L'Entrepreneur devra à tout moment contrôler sur place les cotes, afin de s'assurer de leur concordance, et signaler les erreurs au Maître d'Ouvrage.

3.1.3 - Conformité aux textes pour l'exécution des ouvrages

Documents de références contractuelles :

Les ouvrages devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables dont notamment les suivants :

➤ DTU

Liste des D.T.U. applicables au marché (y compris leurs modifications, amendements et erratums) :

- NF DTU 36.2 – Menuiseries intérieures en bois.
- NF DTU 35.1- Cloisons démontables
- DTU 52.1 - Revêtements de sols scellés
- DTU 21- Exécution des ouvrages en béton
- DTU 13.3 (P11-213) de mars 2005 : Dallages - Conception, calcul et exécution
- DTU 26.2 (P14-201) d'avril 2008 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 55 Revêtements muraux scellés

Devront également être respectées toutes les autres normes non citées ci-avant, mais énumérées dans les DTU, normes et autres documents contractuels, et toujours en vigueur, pouvant être applicables aux travaux du présent marché.

L'exécution des ouvrages faisant l'objet du présent CCTP sera soumis aux prescriptions définies par les prescriptions citées ci-dessus mais aussi par les fascicules CCTG, le Cahier des Clauses spéciales, les Normes Françaises homologuées, tous les arrêtés, circulaires et ordonnances, Avis Techniques et en général tous les documents se rapportant à ces ouvrages au moment de la remise des offres et de la signature du marché.

3.1.4 - Vérifications techniques

L'entreprise devra dans son offre définir le programme de contrôle interne en précisant les dispositions prévues sur le chantier pour assurer le respect des vérifications techniques qui leur incombent.

3.2 Matériaux

3.2.1 LOT1 : Maçonnerie et carrelage

Confection de chape au sol

- Confection d'une forme en mortier de ciment dite « ravoirage », épaisseur 5 à 7 cm, dosée à 250kg de ciment, comprenant nettoyage du support, piquetage éventuel, mise en place, réglage à la pente, s'il y a lieu.
- Fourniture et pose d'un joint de dilatation périphérique.
- Installation de siphons en inox, à sortie verticale, rosette avec vis d'inviolabilité. Compris toutes sujétions.

Carrelage

- Fourniture et pose de carrelage antidérapant 45*45 de couleur beige (choix des couleurs et modèles à déterminer sur présentation après notification de service).
- Les matériaux devront respecter les normes françaises sur la glissance des revêtements de sol :
 - o Norme XP P 05-010 «Classement des carreaux en fonction de leur résistance à la glissance »
 - o Norme XP P 05-011 «Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance »
- Les carrelages seront classés U4 P4 E3 C2.

Plinthes

Fourniture et pose de plinthes à gorges assorties au carrelage, épaisseur 8,5 mm, finition brute, pose scellée, compris joints.

Faïences ou crédence sous lavabo sanitaires garçons

- Fourniture et pose de faïences ou crédence

3.2.2 LOT 2 : Menuiserie

Les séparations, façades et portes seront en matériaux composite (type TRESPA, WERZALIT ou autre) compacts avec les caractéristiques suivantes :

- Epaisseurs 10 mm
- Classement au feu M2, F1
- Garanti ambiance humide
- Coloris choisi par Maître d'ouvrage après notification du marché
- Ossature autoporteuse en profils aluminium laqué ou inox
- Fixations par visserie en acier inoxydable couleur de la cloison
- Verrou avec voyant libre / occupé
- Tous les chants des portes, des meneaux et des cloisons arrondis et polis.

3.3 Modalités d'organisation du chantier et d'exécution des travaux

3.3.1 - Période de préparation

Une période dite de préparation de quinze jours à compter du début du délai d'exécution est fixée. Elle ne peut en aucune manière freiner le démarrage des travaux.

Pendant cette période, l'Entrepreneur est tenu de fournir les éléments suivants:

- Plans d'hygiène et de sécurité
- Notices techniques
- Avis Techniques des matériaux mis en œuvre
- Tableau des types d'intervention en vue de l'élaboration finale du planning contractuel
- Présentation des échantillons

3.3.2 - Nettoyage du chantier- protection

Si l'état de propreté n'est pas jugé suffisant par le Maître d'Ouvrage, celui-ci fera procéder aux enlèvements et nettoyage nécessaires par une entreprise de son choix, ceci aux frais de l'entreprise.

3.3.3 - Procès-verbal et fin de chantier

Deux procès-verbaux seront établis en début et en fin de travaux. Concernant la réception, les stipulations du C.C.A.G.-Travaux s'appliquent.

Des visites intermédiaires régulières du maître d'ouvrage seront réalisées, toute anomalie constatée devra être signalée au représentant de la mairie.

3.3.4 – Entretien et notice technique

Les produits entretien et les modes opératoires des panneaux stratifiés et du carrelage devront être défini dans une notice technique.

**POUR LE CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

Lu et Accepté pour être joint
à mon ACTE D'ENGAGEMENT
en date du.....

L'ENTREPRENEUR

**LU et APPROUVE
LE MAITRE D'OUVRAGE**

Plan existant sanitaires garçons
Ecole primaire Louis PERGAUD
ANNEXE 1 CCTP

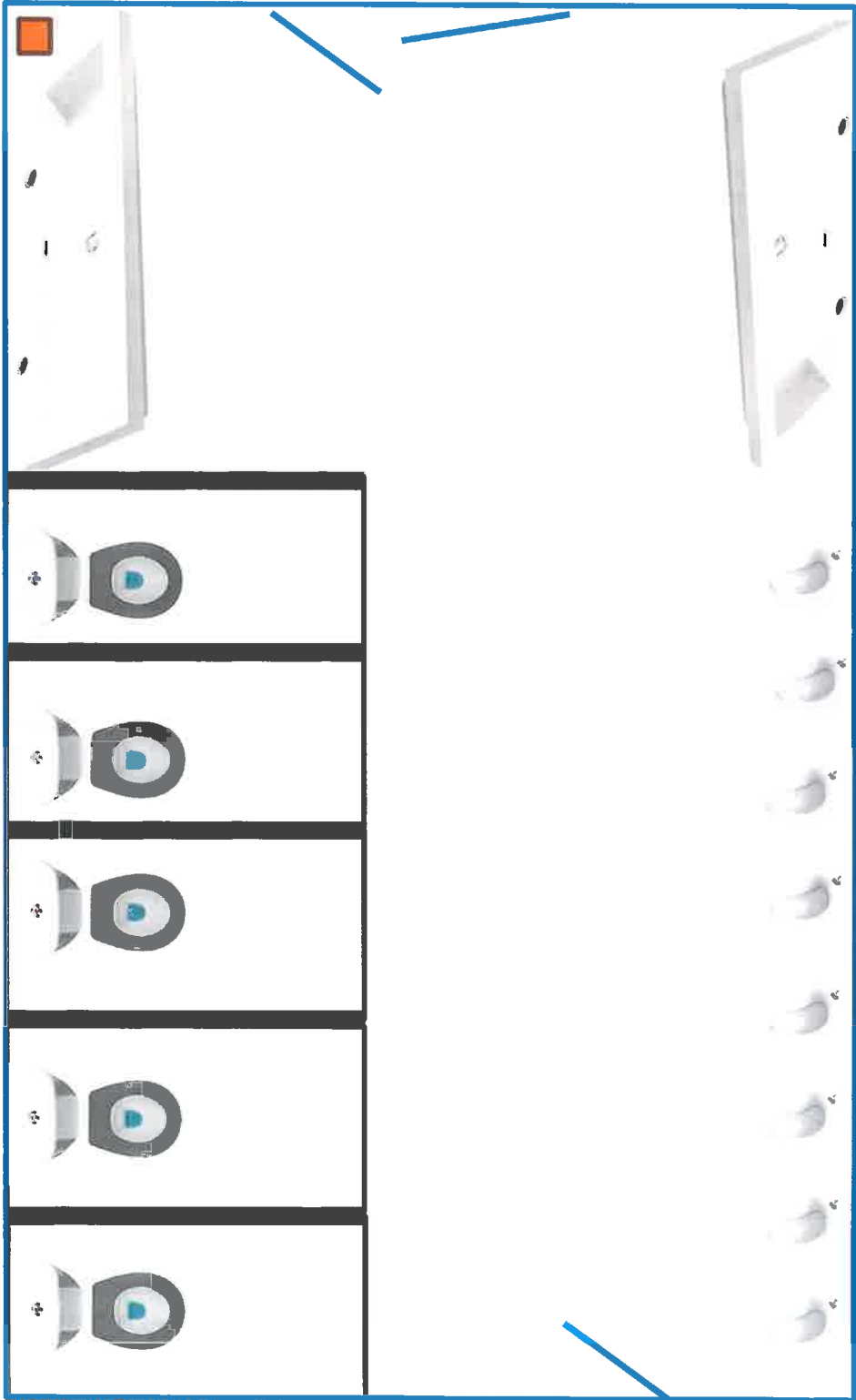
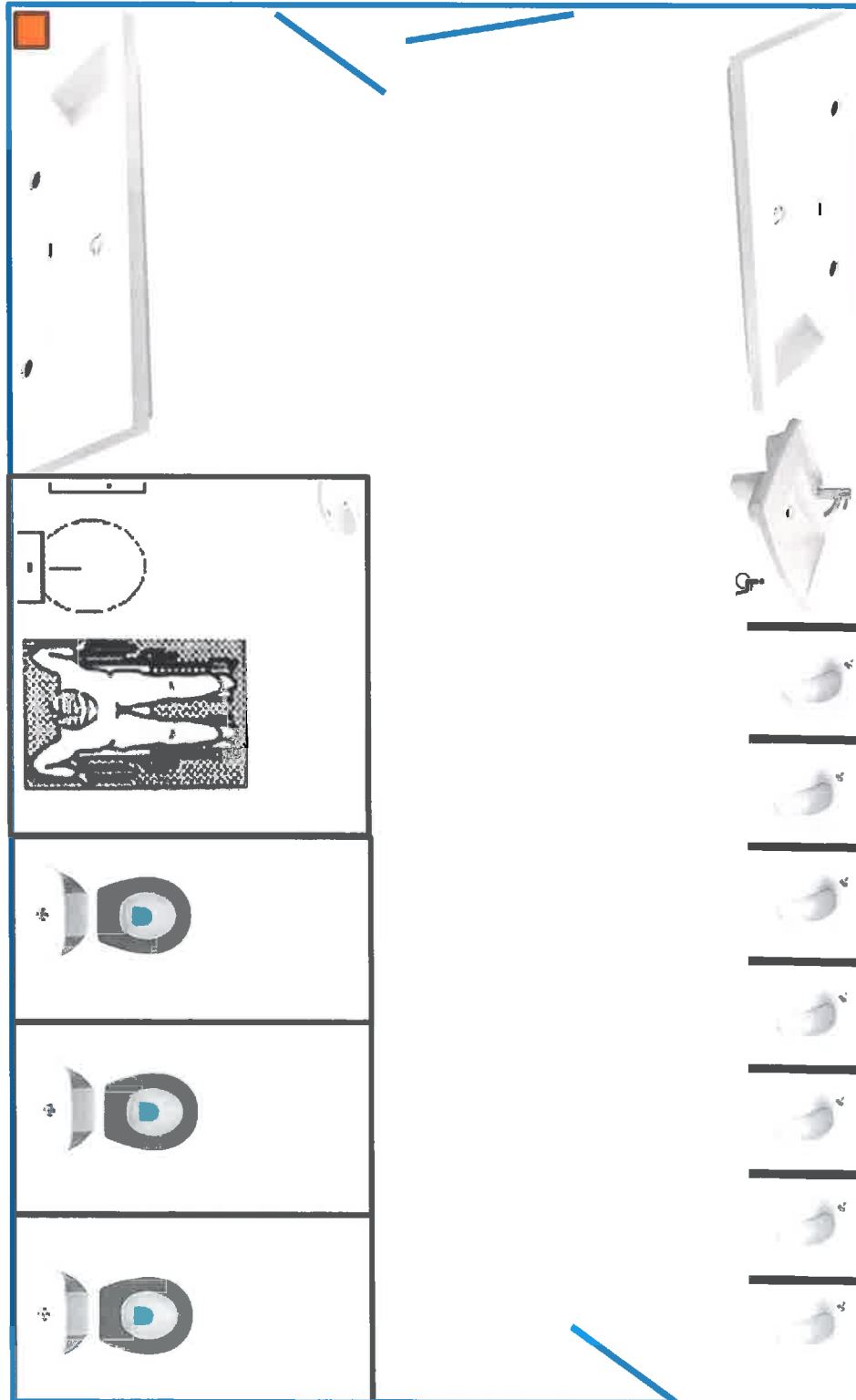
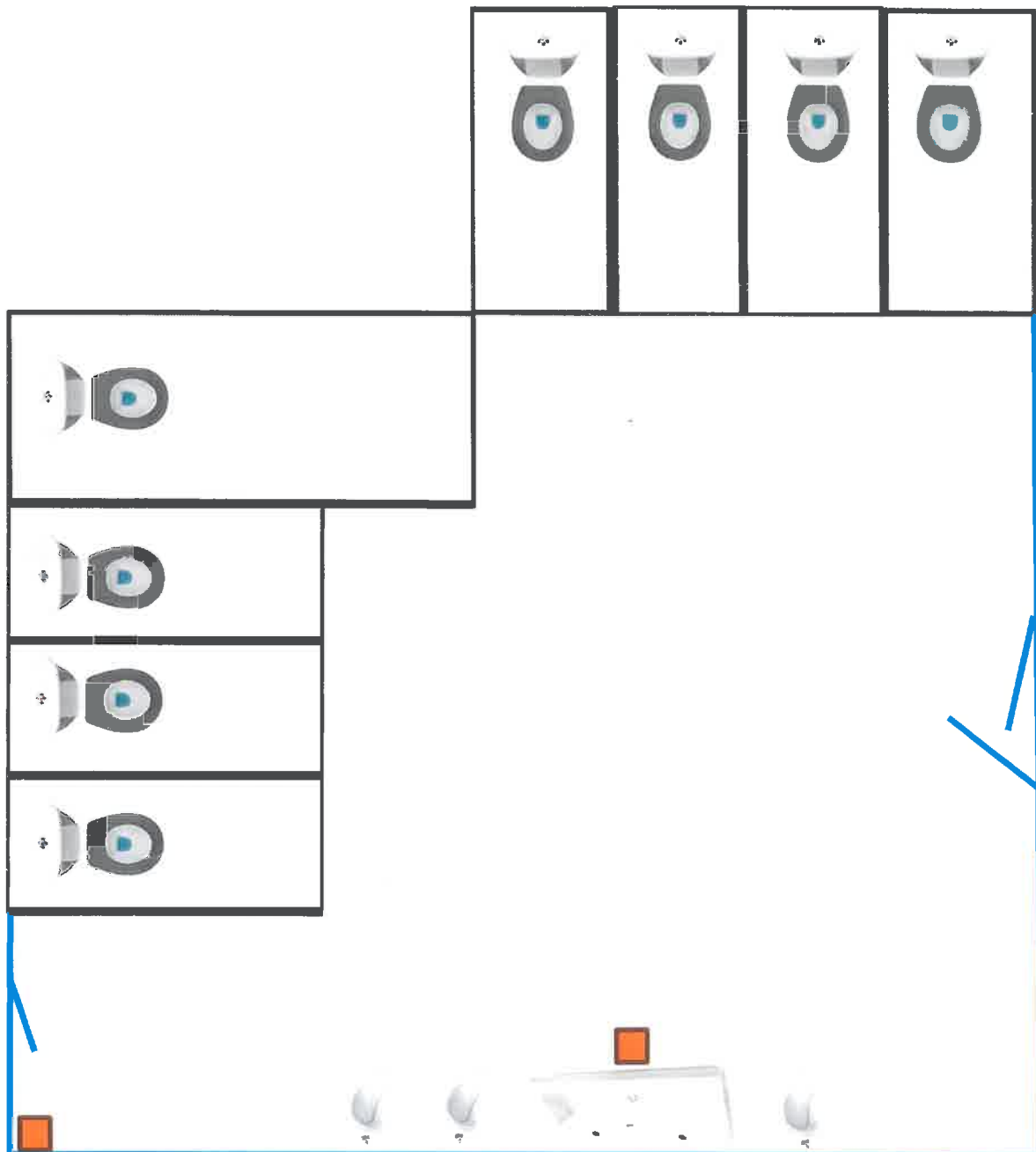


Schéma de principe projet sanitaires garçons
Ecole primaire Louis PERGAUD
ANNEXE 2 CCTP



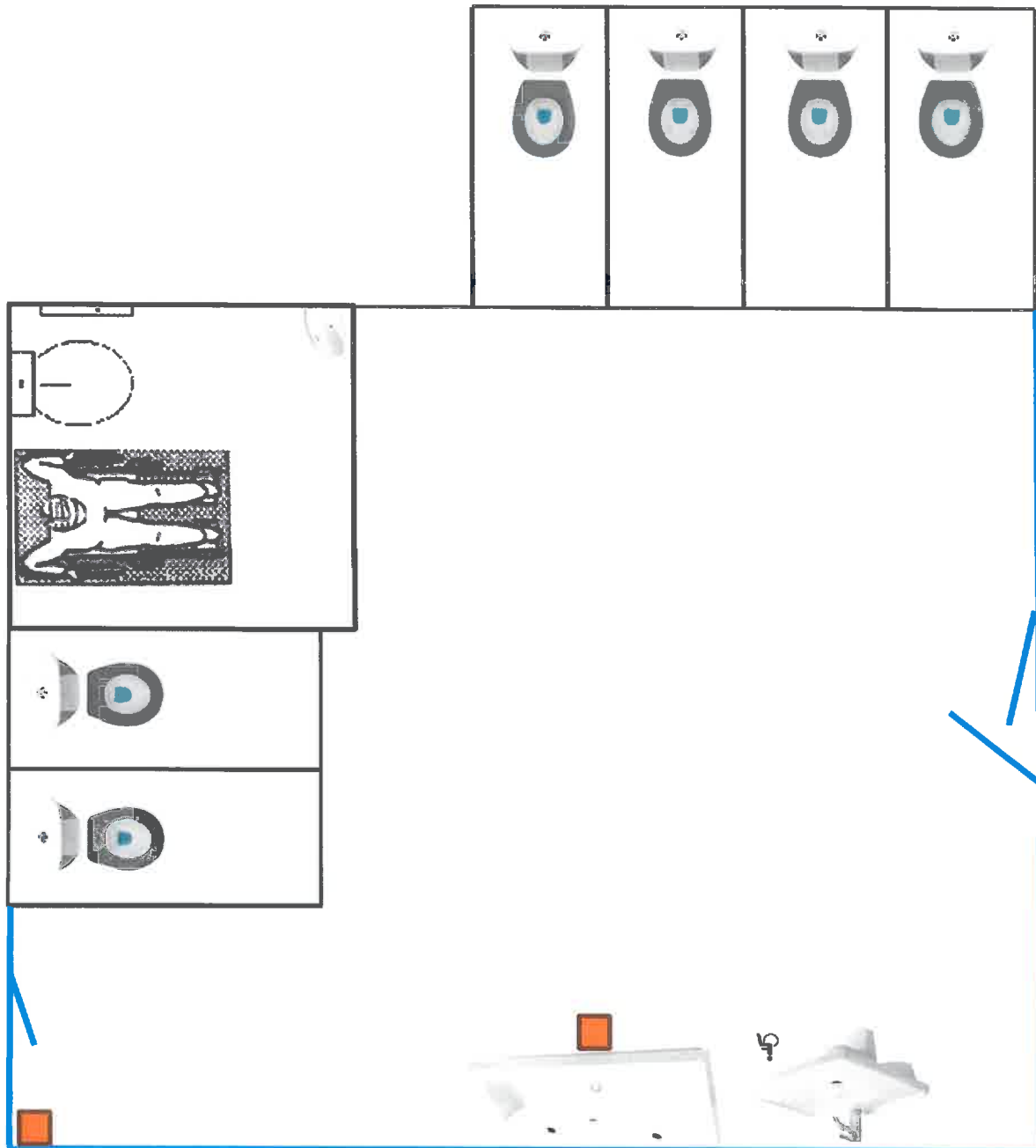
Echelle 1/300ème

Plan existant sanitaires filles
Ecole primaire Louis PERGAUD
ANNEXE 3 CCTP



Echelle 1/400ème

Schéma de principe projet sanitaires filles
Ecole primaire Louis PERGAUD
ANNEXE 4 CCTP



Echelle 1/400ème

